

► Réformes

RÉUNI LE VENDREDI 19 OCTOBRE, le conseil syndical du Sgen-CFDT de l'étranger a examiné divers aspects de la réforme du bac et du lycée qui se met en place cette année. Préparée dans la précipitation et sans concertation, elle est en passe de manquer ses objectifs initiaux et génère un fort sentiment d'insécurité chez les personnels. Le calendrier des épreuves de spécialité empêche leur prise en compte pour Parcoursup. Le libre choix par les élèves des enseignements de spécialité, réaffirmé par le ministre, va se heurter à des difficultés d'organisation. La place de l'accompagnement se réduit alors qu'un des objectifs de la réforme est de personnaliser les parcours.

L'avenir de l'enseignement français à l'étranger a également été abordé. En l'absence d'informations provenant du MEAE, le contenu de la réforme demeure très flou. Par contre les menaces sur le statut de résident se confirment.

Recevant les organisations syndicales lundi 15 octobre, le directeur général des ressources humaines du ministère de l'Éducation nationale a réaffirmé sa volonté d'imposer aux enseignants détachés à partir de la rentrée 2019 un retour en France après 6 années à l'étranger, la seule alternative étant de se mettre en disponibilité.

Si le Sgen-CFDT se félicite de l'engagement pris de mettre en place une véritable gestion des ressources humaines dans ce cadre, il ne peut absolument pas cautionner une limitation du temps de séjour pour les futurs partants sans prise en charge financière de la mobilité. De plus, l'obligation de mobilité qui s'imposerait à tous les collègues recrutés dès 2019 méconnaît le besoin de stabilité **des équipes éducatives** ainsi que le contexte familial de **ceux qui ont fait leur vie dans le pays**.

Les élections professionnelles approchent. Vous ne savez pas pour quoi ni comment vous voterez ? Sur notre site vous trouverez les réponses à vos questions : <https://etranger.sgen-cfdt.fr/dossier/elections-professionnelles-2018/>.